
MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

A l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli
relative à la surveillance de la Ferme des Tilleuls

Renens, le 30 octobre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli a déposé une interpellation concernant la surveillance du site des Tilleuls; les questions suivantes avaient déjà été posées en décembre 2015 :

- *Comment est surveillé le site ?*
- *S'il n'y a pas de caméra, la Municipalité envisage-t-elle d'en installer ?*
- *Ou quelle autre mesure pourrait être prise pour que ce bâtiment reste dans un bel état ?*

Concernant la première question, la Fondation de la Ferme des Tilleuls a procédé à l'installation d'une alarme anti-intrusions dans le bâtiment de la Ferme dès son installation dans les locaux soit début 2017. Il n'a pas été estimé nécessaire de compléter ce système par des caméras fixes de surveillance. Ce lieu, bien que nouvellement restauré et historiquement remarquable, est traité de façon identique que le reste du patrimoine immobilier communal. La Municipalité se réserve le droit de poser des caméras mobiles en cas de déprédations répétées.

En ce qui concerne les façades et afin de préserver au maximum ce bâtiment, la pose d'un produit anti-graffitis était à l'étude. Ces travaux sont actuellement réalisés par le personnel du Service gestion urbaine-développement durable.

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à la surveillance de la Ferme des Tilleuls.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal :



Michel Veyre